FRANCE PARKINSON lance un appel aux autorités pour que le décret en préparation concernant l'obligation de constituer des stocks minimaux pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur
porte à 4 mois la durée minimale de ces stocks afin de lutter contre les ruptures de médicaments
!

L'association alerte sur les tensions et pénuries de médicaments essentiels aux patients souffrant de la maladie de Parkinson et dénonce une situation inacceptable.
Depuis de nombreux mois nous constatons en effet des difficultés croissantes rencontrées par les personnes malades de Parkinson pour s'approvisionner en médicaments indispensables.

Freins administratifs, tensions d'approvisionnements, ruptures de stocks… Nous en détaillons les différentes raisons connues dans le communiqué de presse.

Dans ces conditions, l'équilibrage médicamenteux devient hasardeux pour le neurologue comme pour le patient, lui-même aujourd'hui dans un sentiment d'insécurité par rapport à la stabilité de son traitement, stabilité qui est à la base de sa capacité à se projeter sereinement dans le temps et à vivre moins difficilement.

-

UNE SITUATION QUI SE DEGRADE DEPUIS 2019

-

DES STOCKS DE SECURITE REDUITS A 2 MOIS ? INACCEPTABLE

FRANCE PARKINSON, par ailleurs membre de l'union nationale France Assos Santé et pleinement solidaire de ses démarches actuelles sur le thème, demande que de nouvelles mesures soient prises.
ÂÂ trouverez ci-joint le communiqué de presse de France Parkinson.